

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a toujours été un grand ami des autochtones du Canada. Chacun ici le considère comme un expert des questions autochtones. C'est en grande partie grâce à son habileté et à sa persévérance que notre parti a joué le rôle de chef de file, à cet égard, tant au gouvernement que dans l'opposition.

[Français]

Et je suis fier de diriger le parti qui a présidé au rapatriement de notre Constitution et reconnu dans celle-ci les droits de nos peuples autochtones. Et je rends hommage au travail et à la persévérance des dirigeants autochtones qui ont ainsi obtenu la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits, et je salue leurs efforts soutenus et leur détermination à traduire cet acquis dans un nouveau cadre de relation avec le Canada.

Dernièrement, j'ai eu l'honneur de rencontrer le chef George Erasmus, et comme je le lui ai dit à ce moment-là, nous du Parti libéral reconnaissons que le droit de nos peuples autochtones à l'économie politique existe depuis des siècles. En fait, ce droit existait bien avant la colonisation et l'exploration de notre continent par les Européens.

• (1240)

[Traduction]

Nous croyons que ce droit à l'autonomie politique a toujours existé et qu'il n'a jamais été aboli. Il existe encore et il faudrait donc l'inscrire dans la constitution.

A notre congrès de novembre dernier, notre parti a adopté une résolution demandant la constitutionnalisation du droit à l'autonomie politique des autochtones.

[Français]

Le gouvernement libéral dirigé par mon prédécesseur, M. Trudeau, avait aussi reconnu ce droit. Le rapport Penner, du nom du député de Cochrane—Supérieur, qui recommandait de travailler en vue d'inclure l'autonomie politique des autochtones dans la constitution, avait été commandé par le gouvernement de M. Trudeau. Suite à ce rapport, ce même gouvernement avait aussi présenté un projet de loi destiné à assurer l'autonomie politique aux nations indiennes.

[Traduction]

A la suite de ce rapport, M. Trudeau a également proposé un amendement constitutionnel en vue d'inscrire l'autonomie politique des autochtones dans la constitution. Le gouvernement Trudeau avait présenté un cadre législatif visant à accorder l'autonomie politique aux Indiens. Les droits ancestraux ont été inscrits dans la constitution de 1982 avec la garantie qu'ils s'appliquaient également aux hommes et aux femmes.

Nous avons également reconnu l'existence des droits acquis dans le cadre des accords actuels et futurs concernant les revendications territoriales. Plusieurs de ces accords ont été négociés, notamment avec les Cris-Naskapis, de la région de la

Les subsides

baie James. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont également engagés à tenir trois nouvelles conférences: l'une en 1984, une autre en 1985 et celle qui aura lieu la semaine prochaine, en vue de parvenir à un accord sur cette question qui revêt une importance cruciale pour les autochtones du Canada.

[Français]

Nous ne contestons pas la complexité de cette question. Nous reconnaissons par ailleurs les inquiétudes qu'elle inspire aux gouvernements provinciaux. Mais nous croyons que le gouvernement fédéral doit exercer son leadership pour assurer l'autonomie politique des peuples autochtones. Or, à notre avis, le gouvernement actuel n'exerce pas ce leadership.

[Traduction]

La question est de savoir s'il faut constitutionnaliser ces droits en tant que principe général et pour affirmer les droits des autochtones que nous jugeons naturels puisqu'ils n'ont jamais été abolis, ou s'il faut d'abord élaborer tous les détails des diverses applications de ces droits et seulement alors les constitutionnaliser. Le gouvernement actuel a adopté la dernière solution, mais ce n'est pas la bonne, à notre avis. Il veut à tout prix que le droit à l'autonomie politique dépende de la négociation d'ententes fructueuses.

Dans la réponse qu'il a donnée le 18 mars à la lettre que j'ai adressée le 23 décembre 1986 au premier ministre (M. Mulroney) en demandant au gouvernement de donner suite à cette affaire, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a déclaré que le principe de l'autonomie politique «devra s'appliquer selon les ententes négociées afin de définir avec le plus de précision possible la portée et les effets de la compétence du gouvernement autochtone».

Dans le télégramme qu'il a adressé aux dirigeants autochtones en exposant le programme de la prochaine conférence, le premier ministre déclare qu'on ne discutera même pas de points de détail. On abordera simplement le principe de l'autonomie politique dans l'espoir que les juristes puissent rédiger un document qui ralliera tous les suffrages. Voici un extrait de ce télégramme:

La première partie de la conférence ne portera ni sur le libellé exact de la Constitution, ni sur des propositions précises.

Ce télex n'est pas seulement la preuve que le gouvernement recule, il constitue à mon avis une insulte pour les populations autochtones du pays. Rappelons-nous où nous en étions il y a trois ans. Je cite la déclaration faite par M. Trudeau à la Conférence des premiers ministres en mars 1984. Voici en substance ce qu'il disait:

Le gouvernement du Canada reste décidé à accorder l'autonomie politique aux autochtones... Nous ne sommes pas ici pour examiner l'opportunité de créer des institutions à cet effet, mais comment ces institutions doivent être mises sur pied: quelle doit être leur compétence, leurs attributions; comment elles doivent s'intégrer à la répartition des compétences qui gouvernent le Canada.